



**Jour
J-140**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

13/08/2019

Mise en œuvre du Psgouv dans le Bafing

P2

Moussa Sanogo dévoile les opportunités dans le secteur riz

Café-cacao

P2

**Le Dg des impôts dément
de nouvelles impositions**

Promotion de l'investissement privé

P3

Les agents du Cepici mobilise

Stratégies économiques

P7

Comprendre la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis

Mise en œuvre du Psgouv dans le Bafing

Moussa Sanogo dévoile les opportunités dans le secteur riz

Le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, a exhorté les jeunes de la région à renoncer à l'exode rural.

Le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a exhorté les jeunes de la région du Bafing à s'intéresser à la production du riz, une denrée alimentaire en sous production en Côte d'Ivoire. C'était le 10 août, à Touba. « Nous avons une terre du Bafing riche et fertile qui permet que nous soyons de gros producteurs de certains produits pour lesquels la Côte d'Ivoire fait de fortes importations, notamment le riz. L'économie nationale décaisse près de 300 milliards de FCfa par an pour combler le besoin en consommation de riz. Si nous sommes capables de produire autant de riz au niveau du Bafing, c'est à vous les jeunes que cette manne financière reviendra », a expliqué Moussa Sanogo.

Le secrétaire d'État en charge du Budget et du Portefeuille de l'État a aussi indiqué qu'au niveau de la transformation industrielle du riz notamment le gouvernement est disposé à ac-



Le secrétaire d'État, Moussa Sanogo (au centre), à l'ouverture du guichet emploi jeunes de Touba.

compagner et à accorder des facilités pour réduire les charges des entreprises qui souhaiteraient s'installer près des populations de sorte à créer des emplois. « Ce sont des choses qui créent un écosystème économique permettant à une région d'avancer. On peut le faire non seulement pour le Bafing, mais également pour toute la Côte d'Ivoire », a-t-il souligné. Par ailleurs, il a invité les jeunes du Bafing à retrousser leurs manches et à prendre toute leur place dans ce processus de renforcement de la territorialisation de l'Agence Emploi jeunes.

Le Plan social du gouvernement (Ps-Gouv) 2019 prévoit, en son axe 4, l'insertion professionnelle et l'autonomisation de 500 000 jeunes à travers des stages, des offres d'emploi et des financements de projets, y compris dans le secteur agricole. À travers l'ouverture des guichets emploi jeunes dans les villes de l'intérieur du pays, les autorités entendent renforcer le dispositif de prise en charge des jeunes

sur le marché du travail et faciliter leur accès aux opportunités d'emploi. « Le gouvernement déploie beaucoup d'efforts pour créer les conditions de l'emploi. Le fait de saisir ces opportunités est de votre responsabilité. Ayez un rapport étroit au travail de façon à saisir toutes les opportunités qui s'offrent dans notre économie. Retroussiez vos manches et vous verrez que les choses iront de l'avant », a conseillé Moussa Sanogo à la jeunesse de sa région d'origine. Comme l'a expliqué Estelle Kouakou Aya, la représentante du ministère de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes, ce guichet aura pour rôle de fournir les premières prestations en matière d'accueil, d'information, d'inscription sur la plateforme technologique de l'Agence Emploi jeunes et d'orientation de ces derniers vers les offres de stage, d'apprentissage, de formation qualifiante et de financement. ■

DAVID YA
(SOURCE : SERCOM)

Café-cacao

Le Dg des impôts dément de nouvelles impositions

Le directeur général des Impôts, Ouattara Sié, a réagi, à travers une note diffusée par son service de communication, à la rumeur faisant état de l'institution d'un nouvel impôt applicable aux revenus des exploitations agricoles, notamment le binôme café-cacao. : « Aucun nouveau prélèvement sur les revenus des producteurs n'est en projet », rassure le patron de l'administration fiscale.

Dans le but d'aider les producteurs et exploitants agricoles à faire face aux difficultés de commercialisation et de leur permettre de relancer leurs activités, le gouvernement a réduit les taux des prélèvements sur les produits tels que l'hévéa et l'ananas, passant ainsi de 2,5% à 1,5% sur la période de 2019 à 2021. D'autres produits agricoles, notamment le palmier à huile, le coton, le café, le cacao, la banane et l'anacarde, ont vu leur taux de prélèvement fiscal réduit de moitié en 2018. « Le directeur général des Impôts, conscient des difficultés liées à la baisse des cours des principaux pro-



Ouattara Sié Abou, directeur général des Impôts.

duits de rente, notamment l'hévéa, l'ananas, le palmier à huile, le coton et l'anacarde, ne saurait initier des mesures tendant à la création de nouvelles taxes sur les revenus agricoles », souligne la note. Toute la politique du gouvernement, ces dernières années s'articule autour d'une volonté de défiscalisation du secteur, afin de le rendre beaucoup plus attractif et plus compétitif, pré-

cise la direction générale des impôts. « Au total, l'information relative à la création d'un nouveau prélèvement sur les revenus du café et du cacao relayée par certains organes de presse n'est pas fondée, car la direction générale des Impôts n'est ni porteuse ni initiatrice d'un tel projet », dément Ouattara Sié Abou. ■

D. YA



NSIA BANQUE Côte d'Ivoire devient Banque Teneur de Compte Conservateur sur le marché régional de l'UMOA

NSIA Banque Côte d'Ivoire vient d'obtenir l'agrément du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers pour l'exercice de l'activité de Banque Teneur de Compte Conservateur sous le numéro TCC/2019-002.

Cette activité permettra à NSIA Banque Côte d'Ivoire de proposer des services de conservation de titres à sa clientèle institutionnelle et complète ainsi la palette de services déjà existante.

L'obtention de cet agrément renforce également la présence du Groupe NSIA dans les métiers de la finance en rajoutant à l'intermédiation boursière et à la gestion d'actifs, la tenue de compte et la conservation de titres.

Filiale du Groupe NSIA, NSIA Banque Côte d'Ivoire est une société anonyme au capital de 23 170 000 FCFA et cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) depuis 2017. Elle fait partie des principales banques de la Côte d'Ivoire. Elle compte aujourd'hui plus de 82 agences en Côte d'Ivoire, dispose d'un parc de plus de 120 automates, ainsi qu'un bureau de représentation à Paris dédié à la Diaspora. Dès lors, elle se positionne comme le partenaire privilégié des Particuliers et des Entreprises. Elle contribue intrinsèquement au développement de l'économie ivoirienne par le financement de plusieurs projets.

Cette action continue lui a valu de recevoir, en 2018, son deuxième Prix d'Excellence du Meilleur établissement du secteur financier décerné par l'Etat de Côte d'Ivoire, dans la catégorie « Domaine de la gestion économique et financière ».

80 200 800

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.



Promotion de l'investissement privé Les agents du Cepici mobilise



Sandrine Tégnan, directrice du Guichet unique du Cepici, brandissant son trophée en présence du secrétaire d'État, Emmanuel Essis. (PHOTO : D.R.)

Le Prix de la meilleure initiative en matière de promotion de l'investissement privé figure parmi les nouvelles distinctions qui ont été ajoutées cette année aux Prix d'excellence décernés, le 6 août, au Palais présidentiel. Et ce prix est revenu à Sandrine

Tégnan, la directrice du Guichet unique du Centre de promotion des investissements privés en Côte d'Ivoire (Cepici). La lauréate l'a fièrement célébré, le 9 août, avec ses collègues du Cepici, à l'hôtel Tiama, au cours d'une réception cosy à laquelle était spécialement invité le se-

crétaire d'État chargé de la Promotion de l'Investissement privé, Emmanuel Essis, par ailleurs directeur général du Cepici. Se félicitant vivement de cette distinction dont il pense à juste titre en être pour quelque chose – pour être à la tête du Cepici depuis 2011 et surtout avoir dirigé les travaux de réforme de l'institution – le secrétaire d'État a tenu un discours de mobilisation des agents du centre afin de relever les challenges de plus en plus grands. « Depuis 2011, nous avons entamé le renouveau du centre seulement avec quelques personnes. Aujourd'hui, nous sommes à environ 200 agents et la maison continue de grandir à la hauteur de ses ambitions et de la contribution de plus en plus grande qui est attendue d'elle. Nous devons être tous fiers d'avoir ce prix et pour les investissements que nous avons contribué à apporter à la Côte d'Ivoire, mais c'est au-

jourd'hui le début d'une exigence plus grande envers nous-mêmes. Nous avons du chemin à parcourir, pour devenir l'une des meilleures agences au monde », a déclaré Emmanuel Essis. Abondant dans son sens, la lauréate Sandrine Tégnan a surtout mis l'accent sur l'esprit d'équipe qui doit continuer de régner au sein du Cepici afin que les prochains défis soient toujours relevés. Aujourd'hui, les plus grands défis du Cepici sont la mise en œuvre de l'identifiant unique et le nouveau code de l'investissement. Le centre qui fonctionnait de façon archaïque il y a quelques années a complètement dématérialisé son fonctionnement et ses services avec, notamment, la création du portail 225 invest. Aujourd'hui, le Cepici peut se targuer de faciliter la création de 80 entreprises en moyenne par jour. ■

FAUSTIN EHOUMAN

Entrepreneuriat féminin La meilleure cheffe d'entreprise 2019 s'adresse aux femmes



Désyrée Fouquerey-Porquet recevant les félicitations du vice-Président Duncan. (PHOTO : D.R.)

Les femmes doivent croire en elles, se battre et être résilientes. Voilà en substance le message que Désyrée Fouquerey-Porquet, lauréate, cette année, du Prix d'excellence du meilleur chef d'entreprise catégorie femme, a tenu à adresser aux femmes ivoiriennes. La directrice générale de Quick

Net Services a aussi invité les jeunes filles à s'intéresser à l'entrepreneuriat grâce auquel elle est aujourd'hui un modèle avec le Prix qu'elle vient de recevoir. Ce qui a prévalu en sa faveur, à l'en croire, « c'est la pérennité, la bonne gestion de mon entreprise sanctionnée par une croissance sur plusieurs années, ma vision de cheffe d'entreprise et surtout les emplois qui sont créés par l'entreprise ». La structure qui a débuté ses activités, il y a une quinzaine d'années avec quelques personnes, compte aujourd'hui plus de 900 employés répartis sur l'ensemble du territoire national. Désyrée Fouquerey-Porquet voit surtout son prix comme un challenge qui devra l'amener à atteindre un niveau plus important. C'est en 2003 qu'après des études en marketing et business international en France, elle fonde son entreprise évoluant dans le domaine de l'hygiène. ■

F. EHOUMAN

Décès liés au manque d'assainissement : Si nous ne sommes pas coupables, c'est que nous sommes responsables

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 ! Avant même que vous ayez fini de lire cette série de chiffres, un enfant de moins de 5 ans est mort !

De quoi ? De diarrhées causées par de l'eau insalubre ou le manque d'assainissement !

Chaque jour, ils sont 700 enfants de moins de cinq ans qui en meurent.

J'en perds mes mots...

Vous vous rendez compte ? 700 enfants morts ! Chaque jour !

Nous n'avons pas le droit de rester immobile face à ce constat. Non ! Je dirai même plus, nous avons le devoir de sauver nos enfants.

Une estimation de l'Organisation Mondiale de la Santé indique que près de 90 % des eaux usées finissent dans les fleuves, mers et océans. Ces mêmes sources où nous allons abreuver nos animaux, pêcher nos poissons, puiser pour irriguer nos champs. Ces mêmes sources dans lesquelles nos enfants aiment à aller se baigner pour se rafraîchir par temps de chaleur (et nous aussi d'ailleurs).

C'est carrément une vague, je dirai même un Tsunami de maladies qui se déversent sur nous et inondent nos quartiers avec comme conducteurs mouches, moustiques et rats pour se charger de bien les diffuser partout.

Et quand je parle de maladies, il ne s'agit pas seulement de diarrhées. Un assainissement insuffisant engendre la transmission de diverses autres maladies comme le paludisme, l'hépatite A, la fièvre typhoïde, les vers intestinaux

et j'en passe. Il est à noter d'ailleurs qu'un seul gramme de caca peut contenir jusqu'à 10 millions de virus, 1 million de bactéries, 1000 kystes parasitaires et 100 œufs de vers intestinaux. Alors que dire quand on sait que chacun d'entre nous en produit en moyenne 250 grammes par jour.

Je vous assomme avec ces chiffres et ces constats ? C'est mérité. La situation est bien plus qu'alarmiste, elle est inacceptable !!!

Nous avons tous d'une manière ou d'une autre contribué à cette situation, par notre action ou notre inaction. Qui que nous soyons, si nous ne sommes pas coupables, nous sommes responsables de ce qui arrive.

Vous politiciens n'aviez pas offert de cadre réglementaire propice et n'aviez pas alloué un budget suffisant pour améliorer la situation de l'assainissement.

Vous chefs de famille n'aviez pas aménagé le bon équipement en toilettes pour votre famille.

Vous mères de famille aviez contribué au déversement sauvage du contenu de vos fosses septiques dans la rue.

Maintenant que vous savez, qu'allez-vous faire ? Ne restez pas inactif ! Commencez par ouvrir les yeux. Déjà, éduquez



vos enfants à se laver les mains après chaque tour aux toilettes et en rentrant à la maison. Par ailleurs, vos toilettes doivent être dans un état d'hygiène irréprochable pour assurer le bien-être et la santé de tous les membres de votre famille.

Et puis brisons enfin le silence ! Rendez-vous sur le groupe Facebook « Petits cacas, gros tracas » pour enfin parler de ce sujet et trouver ensemble des solutions.

La Caca-Scadeuse
Une Chronique de Niyei

www.facebook.com/groups/2402345783424026/

Espèces de faune et de flore menacées d'extinction La législation nationale sur le commerce international bientôt adoptée

Un atelier national d'examen et de validation de l'avant-projet de loi d'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) a été organisé, du 8 au 9 août.



Quelques participants à l'atelier lors de la cérémonie d'ouverture.

Vingt-cinq ans après avoir signé son adhésion, la Côte d'Ivoire est maintenant décidée à mettre en œuvre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites). Les autorités compétentes ont élaboré un avant-projet de loi d'application de ladite convention, qui a fait l'objet d'examen et de validation par tous les acteurs concernés par ce commerce. C'était au cours d'un atelier national qui a réuni, les 8 et 9 août, dans un complexe hôtelier à Cocody-Angré, une trentaine d'acteurs et toutes les parties prenantes ayant un lien avec le contrôle du commerce des espèces

sauvages en Côte d'Ivoire. Ces assises de 48 heures ont été organisées par le ministère des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi.

La Côte d'Ivoire est donc en passe d'avoir une législation nationale claire remplissant les conditions générales nécessaires à l'application de la Cites. De quoi susciter d'ores et déjà de la satisfaction chez les plus hauts responsables du ministère des Eaux et Forêts. Jérôme Abroba Aké s'est surtout réjoui pour l'intérêt bien manifeste des participants pour l'avant-projet de loi, qui, à l'en croire, évoluera très vite vers un projet de loi. Lequel, après son adoption, viendra en appui à la Politique de gestion durable des ressources naturelles, conforme et adaptée à la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire.

La Cites est une convention liée à la fois à la conservation et au commerce, dans le sens où elle a recours à des mesures liées au commerce pour atteindre ses objectifs de conservation, à savoir faire en sorte que les espèces sauvages, aussi bien les animaux que les plantes ne soient pas exploitées de manière non durable par le commerce international. La convention régleme donc les transactions internationales à des fins commerciales et non com-

merciales concernant plus de 35 000 espèces d'animaux et de plantes, y compris leurs parties et produits qui se retrouvent dans des médicaments, des aliments, du

matériel de construction, des cosmétiques, des vêtements ou des meubles. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc) estimait, il y a quelques an-

nées, la valeur totale du commerce illégal mondial des espèces sauvages entre 8 et 10 milliards de dollars. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Recherchons pour Important Organisme

Conseillers en Formation

Mission de l'emploi : Sous la responsabilité directe du Chef de service, vous avez pour mission d'assurer la gestion de l'ensemble des activités concourant au développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage dans votre portefeuille d'entreprises. A ce titre, vos tâches s'articulent autour des pôles suivants : **Conseil, information, assistance à l'élaboration des plans de formation, gestion des projets de formation, ...**

Profil requis : Ivoirien(ne), titulaire d'un diplôme Bac+5 dans les domaines suivants : **Management, gestion, sciences humaines, sciences techniques, droit, informatique, finances, éducation, lettres et autres, vous avez IDEALEMENT une première expérience réussie d'au moins 2 ans dans le secteur de la formation acquise en cabinet et/ou en entreprise. Vous avez la maîtrise de l'ingénierie de la formation et des différentes étapes de la gestion d'un projet.** En plus de vos connaissances techniques, vous êtes bon(ne) communicateur(trice), respectueux(se) de la confidentialité, organisé(e) et méthodique, rigoureux(se), attentif(ve), proactif(ve). Vous êtes également doté(e) de bonnes capacités relationnelles et rédactionnelles, d'analyse, de synthèse et de discernement.

Assistants - Conseillers

Mission de l'emploi : Sous la responsabilité directe du Chef de service, vous avez pour mission principale d'assurer le contrôle des actions de formation et le suivi-évaluation des projets. A ce titre, vos tâches s'articulent autour des pôles suivants : **Réception et contrôle de la recevabilité des demandes / Prise de rendez-vous et rencontre avec les acteurs concernés par les actions de formation (entreprises, centres de formation, stagiaires) / Réalisation des entretiens de contrôle auprès des stagiaires / Traitement des informations recueillies sur le terrain / Elaboration de comptes rendus de contrôle des actions de formation réalisées / Préparation et réalisation des missions de suivi et d'évaluation de projets / Conseil aux clients...**

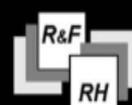
Profil requis : Ivoirien(ne), titulaire d'un diplôme Bac+3 dans les domaines suivants : **Management, gestion, sciences humaines, sciences techniques, droit, informatique, finances, éducation, lettre et autres, vous avez IDEALEMENT une première expérience réussie d'au moins 2 ans dans le secteur de la formation, acquise en cabinet et/ou en entreprise.** Vous avez la maîtrise de l'ingénierie de la formation et êtes capable d'utiliser l'outil informatique. Vous savez vous exprimer en public, conduire un entretien, gérer votre temps et travailler en équipe. Vous êtes également intègre, courtois(e), rigoureux(se) et attentif(ve).

Chargés d'Etudes

Mission de l'emploi : Sous la responsabilité directe du Chef de service, vous avez pour mission principale, de fournir des informations d'aide à la prise de décisions dans le cadre du financement des projets de formation et études clients et d'explorer, par ailleurs, des pistes de développement. A ce titre, vos missions s'articulent autour des activités suivantes : réaliser des études d'aide à la décision (sectorielles, par filière) et des enquêtes ponctuelles ; proposer des réponses formatives et/ou toute autre action, innovantes et pertinentes en cohérence avec les besoins des clients de l'organisme ; initier la conception de nouveaux dispositifs ; ...

Profil requis : Ivoirien(ne), titulaire d'un diplôme Bac+4 dans les domaines suivants : **Management, gestion, sciences humaines, sciences techniques, droit, informatique, finances, éducation, lettre et autres, vous justifiez d'une expérience avérée de 3 années au moins dans le secteur de la formation.** En plus de votre maîtrise de l'ingénierie de formation et de l'expression écrite et orale en français, vous êtes capable d'anticiper, de travailler en équipe et de conduire une enquête (conception, réalisation et exploitation). Vous êtes également disponible, assidu(e), ponctuel(le), courtois(e), autonome et discret(e). Votre enthousiasme, votre rigueur, votre esprit d'initiative, votre capacité d'analyse, à vous organiser et à gérer votre temps complètent le profil recherché. De plus, la maîtrise de Word, Power point, Excel, Internet, intranet et d'un logiciel statistique est exigée.

Envoyez par email à recrutement@rfrh.net ou déposez avant le 20 août 2019, CV, copie des diplômes, lettre de motivation et prétentions salariales à **Raynal & Fadika RH**



Raynal & Fadika RH

18 BP 1107 Abidjan 18 - 21 25 87 81/21 25 06 44
Près CHU Treichville - Immeuble ex SIMO
email : recrutement@rfrh.net

Litiges, arbitrage dans les milieux d'affaires

La Ccja sensibilise à la saisine et aux voies de recours

La Cour commune de justice et d'arbitrage (Ccja) de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohad) veut mieux faire connaître sa mission auprès des usagers, des milieux d'affaires. Ses responsables ont organisé le 8 août à Cocody une conférence sur la saisine et les voies de recours. Une conférence animée par César Apollinaire Ondo Mve, président de la Ccja, avec ses plus proches collaborateurs, Narcisse Aka, secrétaire général de la Ccja et M^e Edmond Aka Assiéhué. Pour saisir la Ccja, selon les contentieux, en matière de contentieux, il faut solliciter les services d'un avocat et déboursier la somme de 150 000 FCfa. « Un justiciable de première instance ne peut pas tout de suite venir sai-

sir la Cour. Il faut que ce soit une décision de 2^e degré ou une décision de premier degré mais en dernier ressort », explique Narcisse Aka, secrétaire général de la Ccja. « Il faut que cela soit une décision d'appel ou une décision rendue en dernier ressort », précise-t-il. En matière d'arbitrage, les principales voies de recours portent sur la tierce opposition (une personne qui n'a pas été appelée au procès mais qui se rend compte que l'exécution de la décision va lui être préjudiciable, l'occasion lui est donnée de faire une tierce opposition) et la révision. « C'est lorsqu'une des parties se rend compte qu'après, il y a un fait nouveau qui devait influencer la procédure, si ce fait avait été connu des justiciables. L'ouverture de la révision ne suspend pas obligatoi-

rement la décision rendue par la Cour », explique Narcisse Aka. Pour le président de la Cour commune de justice et d'arbitrage, en lançant cette activité, l'objectif est d'accompagner tous les acteurs du monde des affaires en matière de litige. Depuis trois ans, tous les ans, ce sont environ 400 décisions qui sont rendues, dont une grande partie venant de la Côte d'Ivoire où est logée la Ccja, mise en place depuis 1997 et opérationnelle depuis 2001. A ce jour, rappelle-t-il, « ce sont des milliers de décisions qui ont été rendues » par la Cour. Depuis avril 2015, la Ccja est composée de treize juges élus par le Conseil des ministres de l'Ohad pour un mandat de sept ans non renouvelable. ■

ANOH KOUAO

Hommage

Arafat Dj, adieu l'artiste !

Fauché sur sa moto dans un accident de la circulation le 11 août, le « roi » du coupé-décalé en Côte d'Ivoire s'en est allé le lendemain, aux environs de 8h 30 mn du matin, dans la fleur de l'âge.



Au domicile d'Arafat Dj, sis à Angré Groupement 4000...



...les jeunes ont exprimé leur douleur.

La nouvelle est tombée hier comme un couperet. Arafat Dj est décédé dès suite d'un accident de la circulation, sur sa moto. À Cocody-Angré groupement 4000, le choc est brutal. Des centaines de jeunes attroupés devant son domicile expriment leurs difficultés à croire à la nouvelle reçue : « Non, il n'est pas mort. On veut voir Daishi, on veut voir Daishi. Il n'est pas mort ! ». Nous étions pourtant aux environs de 16 heures, hier. Malgré la nouvelle du décès annoncée au journal de 13 heures à travers un communiqué du ministre de la Culture et de la Francophonie, Maurice Bandaman, la jeunesse, dans la consternation, croit encore difficilement au départ définitif de leur idole. A l'in-

térieur de la maison, quelques parents arrivés se concertent sur les dispositions à prendre face à ce drame. Pas question de laisser entrer les nombreux fans qui ne voulaient pas se laisser conter ces instants. Pour maintenir l'ordre aux côtés des forces de sécurité, l'un des membres du staff de communication appelle à un rassemblement au grand stade municipal d'Angré. « Non, c'est ici que nous voulons être. Ce sera pour nous les jeunes, un lieu de pèlerinage ». Il est 17h. Francs et déterminés, à l'image de leur idole, les jeunes, brandissant des fanions aux couleurs du drapeau ivoirien, se sont installés dans le carrefour, non loin du domicile d'Arafat. Ils se sont installés, avec à leurs côtés de

grandes caisses de sono, pour vivre le dernier concert promis par l'artiste, le matin même du jour de son accident. Il avait souhaité ce concert en face de nombreux fans pour dire merci à tous ceux qui le soutiennent et l'accompagnent dans son ascension. Les fans, il y en aura, vu le déferlement de jeunes qui continuaient d'affluer. Des agents de la sécurité nationale, des producteurs d'artistes, ainsi que de très nombreux jeunes issus tant du milieu du showbiz que de la société civile. Sans oublier toutes ces femmes qui soucieuses d'entendre une nouvelle, contraire, n'ont pas manqué de dire leurs douleurs de mères meurtries : « Arafat est ce qu'il est mais nous l'aimions malgré tout. Son départ est une

grande perte pour les jeunes et pour le monde de la musique ivoirienne ». Ce carrefour qui leur servira désormais de repère, s'offrait aussi pour la circonstance, comme un festival de jeunes à motos. Pour eux, pas question de se rendre au lieu de rassemblement indiqué. Et pourtant, au stade municipal d'Angré, la foule était aussi immense. Des jeunes un peu désespérés attendent. Certainement les dernières instructions pour mettre en mouvement... la Yôrôgang. Nous nous rendons ensuite à la Polyclinique des Deux Plateaux où l'artiste a été admis, après l'accident. Ici encore rôdent une centaine de jeunes déterminés à voir la dépouille. Cela, malgré les précisions du personnel mé-

dical qui a annoncé le transfert du corps quelques heures plus tôt. Les jeunes ronchonnent devant les forces de la communication, convaincus qu'il s'agit là, d'une astuce de dissuasion. Et pourtant, le récit est formel : « Directement du lieu de l'accident, l'icône du coupé-décalé a été admis précisément à 23h45mn à la Polyclinique des Deux Plateaux dans un état comateux. Avec une fracture du crâne, une hémorragie cérébrale, des œdèmes. Il a été directement admis en réanimation. Au cours de la nuit, il a fait plusieurs arrêts cardiaques qui ont été rattrapés par l'équipe médicale. Le dernier arrêt a eu lieu à 7h30mn, suivi de massages cardiaques, cette fois-ci, sans effet. Le décès a été

constaté à 8h30mn ». Sur le petit écran de la rédaction de Fraternité Matin, l'un de ses « pères de la communication » s'en remet à Dieu : « Arafat était un phénomène. Il avait un impact indescriptible. On peut ne pas l'aimer mais il était impossible de passer dans la rue sans entendre parler de lui. Qu'on l'aime ou pas, il ne laisse personne indifférent. C'est Dieu qui a décidé que les choses se passent ainsi. Que la volonté de Dieu soit faite. Il est venu comme un héros, il a rendu hommage à la moto. Il est parti sur une moto. Que la volonté de Dieu soit faite ». Pour lui, un hommage à la dimension de sa carrière est annoncé.

BRIGITTE GUIRATHÉ



Quelques démonstrations à moto pour immortaliser leur idole.



Celle qu'il appelait affectueusement la « vieille-mère » n'a pu contenir ses larmes. (PHOTOS : VÉRONIQUE DADÉ)

● Alassane Ouattara salue la mémoire de l'« icône de la jeunesse et ambassadeur de la musique ivoirienne »



« cères condoléances à sa mère, à ses enfants, à ses familles biologique et artistique ainsi qu'à tous ses fans. Mes prières les accompagnent durant cette douloureuse épreuve. »

Le Président de la République saluait ainsi celui qui non seulement a marqué son temps mais a aussi permis à la musique ivoirienne de s'exporter davantage. Arafat, on se souvient, a signé en 2014

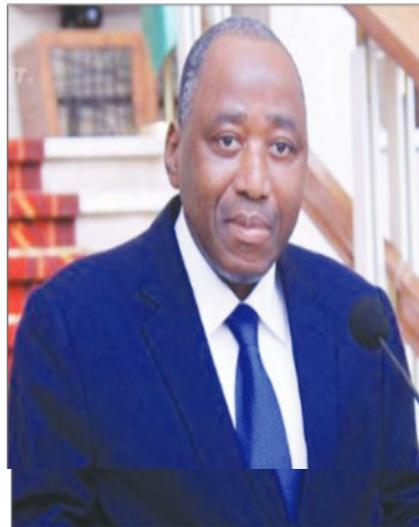
chez la major *Universal* sur le label de Maître Gims. Il était alors l'un des dix artistes africains à figurer sur une major mondiale. Grosse star de la musique ivoirienne, Dj Arafat a glané,

sur le continent africain, de nombreux trophées. Le fils de Houon Pierre et de Tina Spencer a révolutionné le coupé-décalé et porté haut les couleurs ivoiriennes.

BLEDSO

● Des membres du gouvernement réagissent

Il n'aura vécu que trente-trois petites années. Mais des années denses. La plus grosse star africaine de musique urbaine a rendu l'âme, hier, 8 heures 30 mn. Ses innombrables fans appelés « Les Chinois » espéraient que Dj Arafat survivrait du grave accident dont il avait été victime dans la nuit de samedi à dimanche. Cette nuit-là, à bord de sa moto, il a violemment heurté une voiture qui venait de s'engager sur la voie, à Angré 7^e tranche. Le chanteur roulait à bonne allure. Conduit dans une clinique des 2 Plateaux, Dj Arafat n'a



Le Premier ministre, chef du gouvernement a exprimé sa compassion après l'annonce de la triste nouvelle.

manes depuis sa première œuvre intitulée *Jonathan*. Un hommage à un disc-jockey disparu plus tôt. Très vite, il récupéra cette musique urbaine à son compte et lui donna de l'allure selon son tempo. Le coupé-décalé mou prendra des allures hard sous sa houlette. Hors des frontières ivoiriennes, il sera avec Magic System, les meilleures têtes d'affiche. Les seuls à pouvoir remplir des stades de football.

En 2008, Dj Arafat marquera de son empreinte le single à succès *African Tonik*, conçu avec les stars internationales Mory Kanté, Mokobé et Mohamed Lamine. Cette chanson « Cadeau du siècle », un mélange de RnB contemporain et de coupé-décalé.

« Le petit a vécu comme une étoile filante. Nous sommes tous effondrés. Dans le style du zouglou, à l'international, il y a Magic System. Pour le coupé-décalé, c'était DJ Arafat... C'est une grande perte pour la musique ivoirienne », a regretté A'salio, le leader du groupe Magic System.

Les succès, Arafat va autant en glaner que les surnoms. Le Yoröbö, Le Yoröbö 5 500 volts, l'Apache 8 500 volts, Sao Tao, Yoröbö 10 500 volts, Le Yoröbö 12 500 volts, Commandant Koné Zabra, Commandant Koné Baracuda, Commandant Koro hé Koro hé, Commandant Por Favor, le Tueur de taureaux, le Commandant 2 fois Koraman, Le 2 fois Koraman, Sao Tao le dictateur, le Termistocle, César (Ave). Ainsi que Beerus Saba.

Né le 26 janvier 1986 d'une famille d'artistes, Dj Arafat avait l'art dans le sang. Fils de Tina Glamour (anciennement Tina Spencer) et de Pierre Houon « Wompi », Ange Didier Houon a connu une ascension fulgurante après des années passées à animer les nuits chaudes d'Abidjan.

BLEDSO

Le Chef de l'État a rendu hier hommage à Dj Arafat. « C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès préma-

turé de Houon Ange Didier « DJ Arafat », icône de la jeunesse et ambassadeur de la musique et de la culture ivoiriennes. Je présente mes sin-

Académie KPMG Afrique Francophone Subsaharienne Appel à candidature

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur toutes filières (BAC + 4, Bac + 5).

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou souhaitez vous orienter vers les métiers de la comptabilité, du contrôle et de l'audit.

Alors, vous pouvez postuler.

Dans le cadre de la rentrée 2019/2020 de la 5^{ème} promotion de notre Académie Régionale, nous vous offrons la possibilité de participer à une formation qualifiante.

Un programme innovant d'une durée de 2 années académiques qui vous permettra d'obtenir un diplôme : le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Pour postuler, merci d'envoyer vos dossiers par mail à l'adresse : academiekpmg-abidjan@kpmg.ci, avant le 31 Août 2019 à 18h, délai de rigueur.

Dossier à constituer :
une lettre de motivation, un curriculum vitae accompagné des copies certifiées des diplômes obtenus et des relevés de notes.

Académie KPMG, 6^{ème} étage de l'immeuble Woodin
Center Avenue Nogués, Plateau, Côte d'Ivoire
Tél : (225) 20 22 57 53

D'autres formations métiers sont disponibles dans le domaine de l'audit, de la comptabilité, de la finance, des systèmes d'information, des ressources humaines et du marketing.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter.

Une collaboration CPDEC, CNAM INTEC et KPMG

pu sortir du coma dans lequel l'accident l'avait plongé. Provoquant ainsi une douleur terrible chez des millions de fans sur le continent, notamment en Afrique francophone.

La conductrice de l'auto, notre concœur Denise de Laphafiet de Radio Côte d'Ivoire, est encore hospitalisée. Cependant, son pronostic vital n'est pas engagé.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie, Maurice Bandaman, a présenté « ses condoléances à la famille et aux mélomanes », avant d'annoncer que « des dispositions seront prises pour un hommage à l'artiste ». Il s'est rendu dans la clinique où l'artiste a été évacué avec le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko. Mais c'est le Premier ministre lui-même qui présentera les condoléances de la nation aux nombreux fans. « C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Ange Didier Houon - DJ Arafat. Aussi j'adresse mes condoléances les plus sincères à sa famille, ses proches ainsi qu'à tous ses fans, les « Chinois et les Chi-

noises » que cet artiste de talent avait conquis de par le monde. Sa renommée dépassait les frontières et il était aimé aussi bien pour sa musique que pour sa générosité. Il restera à jamais dans nos cœurs et dans l'histoire de la musique ivoirienne. Salut l'Artiste ! », écrit sur son compte Twitter Amadou Gon Coulibaly. Le ministre d'État, ministre de la Défense Hamed Bakayoko, plus proche de l'artiste disparu, a publié : « DJ Arafat, mon fils, est parti. Je me suis personnellement incliné devant sa dépouille ce matin. Je suis profondément affligé. C'est une lourde perte pour la culture africaine. J'adresse mes prières pour le repos de son âme. Je présente mes condoléances à sa maman, ses enfants, et toute sa famille, à tous ses fans ainsi qu'à tous les Ivoiriens. Son ouvrage et son souvenir resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Adieu l'artiste ! Adieu Didier ! R.I.P. »

Le meilleur artiste de l'année aux Awards du coupé-décalé en 2016 et 2017 a conquis le cœur des mélo-

Stratégies économiques

Comprendre la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis

La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine affole toutes les bourses du monde. Nous vous proposons cet article de Franceinfo qui explique ce qui se passe vraiment entre les deux mastodontes.

Jva de soi que nous n'avons pas connu de semaines aussi décisives pour le commerce mondial depuis les années 1930. Mardi 5 août, le monde se divise en deux catégories : ceux qui parquent à la lecture de cette phrase, glissée dans un éditorial du quotidien britannique *The Guardian*, et ceux qui n'ont rien compris à la guerre commerciale qui oppose les deux premières économies mondiales. En l'espace de quelques jours, les États-Unis ont annoncé de nouveaux droits de douane sur les importations chinoises, la Chine a laissé chuter sa devise vis-à-vis du dollar et les marchés financiers se sont jetés par la fenêtre. Or, si le monde vit un moment crucial de son histoire pas la bosse de l'éco !

Comment le battement d'une aile de portefeuille à Wenzhou est susceptible de provoquer une tempête sur Wall Street ? Pourquoi l'envol d'un tweet de la Maison Blanche fait-il planer la menace d'une récession sur l'Union européenne ou présage d'une remise à plat de l'économie mondiale ? Explications pour les non-initiés.

Pourquoi Donald Trump en veut-il à la Chine ?

«China, China, China». Donald Trump n'a pas attendu d'être Président des États-Unis pour s'en prendre à l'empire du Milieu. Pendant la campagne de 2016, il accusait Pékin «de violer les États-Unis» et d'être le «plus grand voleur de l'histoire du monde». Devenue en 2009 le premier exportateur de la planète, avant de ravir aux États-Unis son titre de première économie mondiale en 2014, la Chine se dresse entre Donald Trump et son désormais célèbre «Make America great again» («Rendre sa grandeur à l'Amérique»). Des conteneurs chargés de biens en tous genres circulent sans interruption entre les deux pays. Or, le milliardaire ne cesse de répéter que cette relation est asymétrique. En commerçant avec la Chine, les États-Unis «perdent de l'argent», martèle-t-il.

Son calcul est le suivant : la Chine a exporté pour 558 milliards de dollars de biens vers les États-Unis en 2018. De leur côté, les États-Unis n'ont exporté «que» 178 milliards de dollars de biens en direction des consommateurs chinois. Ces 380 milliards de dollars de différence constituent ce qu'on appelle, dans le jargon, «la balance commerciale». Et puisqu'elle est déficitaire côté américain, Trump estime que les Chinois ne la trouvent pas «réglo». Ainsi, il s'est donné pour mission de rétablir cet équilibre... Et de faire la leçon à Pékin.



Réalité ou exagération ?

Disons que, si la Chine a rejoint en 2001 l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle y défend une conception très personnelle de l'économie de marché, héritée de son passé communiste. L'État chinois est fréquemment accusé (y compris par l'UE) de subventionner massivement les entreprises chinoises en leur accordant ses marchés publics. Plus généralement, ses partenaires commerciaux lui reprochent de s'asseoir sur les règles du commerce international, en ayant recours par exemple au dumping – une pratique consistant à vendre un bien moins cher à l'étranger afin de gagner des parts de marché. Pour toutes ces raisons, les États-Unis ont déposé trente-quatre plaintes contre la Chine devant l'OMC (l'UE en a déposé huit) depuis 2001, relevaient *Les Échos* il y a près d'un an et demi.

D'un point de vue stratégique, la Chine tire parti de son atout numéro un : son milliard de consommateurs. Une entreprise étrangère veut s'installer en Chine et doit le faire en achetant sa technologie à la Chine. Tous les jours plus puissant, le pays rachète aussi des entreprises étrangères afin de s'imposer dans des secteurs-clés : fin 2017, Donald Trump a bloqué le rachat par un fonds d'investissement appuyé par un groupe étatique chinois de la firme électronique américaine Lattice, dont les produits promettent d'éventuelles applications militaires. Ils avaient mis 1,3 milliard de dollars sur la table.

Après avoir été, dans les années 1990, l'«atelier du monde», la Chine mise sur ses brevets et ses nouvelles connaissances pour moderniser son industrie, dans le cadre du plan «Made in China 2025». «Dans la saga de la rivalité sino-américaine, *Made in China 2025* est sur le point de devenir le grand méchant, la vraie menace existentielle pesant sur la domination technologique des États-Unis,

préviert Lorand Laskai, spécialiste de l'Asie pour le Council of Foreign Relations. Les intentions de la Chine ne sont pas de rejoindre le rang des économies high-tech (...) mais de toutes les remplacer.» Pour Trump, l'enjeu de ce bras de fer est colossal. D'où un plan d'attaque à la Chuck Norris : «On va les taxer jusqu'à ce qu'ils se comportent correctement.»

Concrètement, ça ressemble à quoi une guerre commerciale ?

Une guerre commerciale, «c'est comme au ping pong, sauf que les balles sont des dollars et que les raquettes sont des dossiers», pour citer les stratégies de la Cgip. Ici, la Chine et les États-Unis s'envoient des droits de douane à la figure. Dès le mois de mars 2018, le président américain a utilisé ce levier contre la Chine en annonçant une taxe à hauteur de 25% sur les importations d'acier et de 10% sur l'aluminium. Pourquoi ça fait mal ? Parce que l'empire du Milieu est le plus gros exportateur d'acier au monde.

En représailles, Pékin dévoile une liste de 128 produits américains taxés en retour. Huit d'entre eux à hauteur de 25% (l'aluminium de récupération, les produits à base de porc...), tandis que le vin américain, les pommes, les baies ou encore les amendes prennent 15% dans la vue. Et ce n'est que le début. Contre-taxes. Contre-taxes. Contre-taxes... Fin août, Washington impose des droits de douane majorés de 25% sur un total de plus de 250 milliards de dollars de biens chinois importés. La Chine, elle, surtaxe plus de 5 400 produits américains (dont les balles de ping pong et les raquettes de badminton), à hauteur de 110 milliards de dollars. Quand le pays de l'Oncle Sam annonce que les importations chinoises jusque-là épargnées seront à leur tour taxées à hauteur de 10% à partir du 1er

septembre, Pékin monte au fillet et décide tout simplement de ne plus importer (au moins provisoirement) de produits agricoles américains. Le manque à gagner est immense pour les États-Unis. Entre le 19 juillet et le 2 août, la Chine leur a acheté 130 000 tonnes de soja, 120 000 tonnes de sorgho, 60 000 tonnes de blé, 40 000 tonnes de porc et 25 000 tonnes de coton, liste *Les Échos*.

Comment transforme-t-on des taxes en arme de guerre ?

«Les droits de douane sont géniaux ! Soit nos partenaires commerciaux négocient des accords équitables avec nous, soit on les attaque à coups de droits de cain en juillet 2018. Le problème, c'est qu'en économie, rien n'est «aussi simple que ça». Quand des marchandises voyagent d'un pays à un autre, elles sont soumises à une taxe, dont le montant est fixé par les différents pays dans le cadre d'accords commerciaux. Mais c'est l'importateur, et non l'exportateur, qui paie ces droits de douane. Si vous êtes un fabricant de t-shirts américain et que vous avez besoin d'un tissu chinois, soit vous payez plus cher ce tissu, en sachant que le supplément de taxe tombe dans les caisses de l'État américain, soit vous cherchez un autre fournisseur, de préférence un compatriote. L'objectif est de dissuader les Américains d'acheter chinois en rendant le «made in USA» artificiellement plus compétitif. Selon la logique de Donald Trump, les entreprises chinoises devraient également absorber une partie des coûts liés à la hausse de ces droits de douane, afin de préserver le marché américain. Or, cela ne suffit pas à rétablir la

paix. Pour résoudre une nouvelle attaque américaine sur ses exportations, Pékin a laissé chuter sa devise au plus bas depuis onze ans (sept yuans pour un dollar, son niveau le plus bas depuis 2008). Résultat : malgré l'augmentation des droits de douane, votre fournisseur de tissu chinois reste donc moins cher que son équivalent en Pennsylvanie.

La Chine peut-elle durablement dévaluer sa monnaie ?

Concrètement, la banque centrale chinoise fixe chaque jour un taux pivot pour le yuan par rapport au dollar. De part et d'autre de ce taux, elle autorise une fluctuation de plus ou moins 2%. Cette petite marge de manœuvre a permis la baisse brutale du yuan enregistrée mardi. Bien sûr, les États-Unis ont traité l'État chinois de «manipulateur de monnaie», ce

dont ce dernier s'est défendu vigoureusement.

Pékin a toutefois toujours étroitement contrôlé le cours de sa monnaie. En maintenant artificiellement un yuan bas pendant des années, le pays a développé rapidement son industrie sans attendre que les Chinois soient en mesure de consommer (merci les exportations). À l'inverse, depuis que Pékin veut que son industrie monte en gamme, il cherche à stabiliser sa monnaie pour attirer (et garder) les investisseurs. Car quand la monnaie est fortement dévaluée, ils sont les premiers à retirer leurs billes de l'économie. C'est ce que l'on appelle «la fuite des capitaux». Du coup, la Chine ne américaines sans mettre en danger son économie et, par ricochet, celles de ses voisins.

La preuve, dans la foulée de la dépréciation du yuan, les banques centrales d'Inde, de Nouvelle-Zélande et de Thaïlande, sensibles au marché asiatique, ont baissé mercredi leurs taux directeurs, permettant ainsi d'acheter de l'argent moins cher pour favoriser les investissements. Le même jour, la Réserve fédérale américaine (la Fed, l'équivalent d'une Banque centrale) a annoncé la première baisse de ses taux directeurs depuis la crise de 2008. Traditionnellement signe que l'économie va mal, cette mesure a été accueillie avec le sourire par Donald Trump. Le président américain est en effet convaincu qu'une baisse des taux donnera un coup de fouet à l'économie américaine.

Pourquoi cette guerre mine-t-elle aussi l'économie américaine ?

Les entreprises américaines importatrices de biens chinois souffrent. En janvier, une hausse de 25% des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium qui pèsent sur leurs activités. Les producteurs de porc américain, lesquels exportaient leur viande vers la Chine, ont également perdu au moins un milliard de dollars du fait de cette guerre commerciale. Les exportations américaines de soja ont dégringolé de 77% entre juillet 2018 et mi-décembre. Pour soutenir ces fermiers, qui sont au cœur de son électorat, le président américain a promis de leur verser 28 milliards de dollars d'aides.

Et le consommateur dans tout ça ? Pour éviter d'augmenter le prix de vente de leurs biens, certaines entreprises ont rogné sur leurs marges. Mais dans de nombreux secteurs, les clients sont pénalisés. «Nous avons étudié les climatiseurs, les tables à manger en bois, les chauffages d'appoint. Et

on s'est aperçus qu'à chaque fois, la hausse des droits de douane se répercutait intégralement sur le consommateur», explique David Weinstein, économiste à l'université Columbia, cité par le média indépendant *Pri.org*. Selon une étude de l'université de Californie, cette guerre coûterait 69 milliards de dollars par an aux consommateurs américains, soit une moyenne de 213 dollars par personne.

Censée protéger l'industrie américaine et ses emplois, la stratégie de Donald Trump menace par ailleurs l'activité de petits entrepreneurs dépendants d'une matière première chinoise, explique *Pri.org*. Selon Reuters, cette tactique de la Maison Blanche face à Pékin a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises américaines protégées par les droits de douane ne le sont pas indéfiniment. Et pour cause : les entreprises indonésiennes ou vietnamiennes, capables de produire à bas coût, se verraient bien prendre le relais de la Chine.

Résumé

Une nouvelle guerre froide, économique cette fois, se joue entre les deux plus grandes puissances économiques mondiales : la Chine et les États-Unis. Les seconds reprochent à la première des pratiques commerciales déloyales et veulent réinstaurer des échanges commerciaux qui lui soient plus favorables. Washington accuse également Pékin d'espionner et de piller ses entreprises innovantes dans le but de les écraser dans quelques années en investissant le secteur des nouvelles technologies. Pour booster des secteurs-clés de l'économie américaine, Donald Trump a décidé de taxer les importations chinoises. Mais les entreprises américaines importatrices de biens chinois souffrent. En janvier, une hausse de 25% des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium qui pèsent sur leurs activités. Les producteurs de porc américain, lesquels exportaient leur viande vers la Chine, ont également perdu au moins un milliard de dollars du fait de cette guerre commerciale. Les exportations américaines de soja ont dégringolé de 77% entre juillet 2018 et mi-décembre. Pour soutenir ces fermiers, qui sont au cœur de son électorat, le président américain a promis de leur verser 28 milliards de dollars d'aides.

Bien sûr, la Chine souffre aussi de ces mesures. Après avoir taxé des milliers de produits américains en représailles, Pékin a créé la surprise en sortant l'arme monétaire. Ce coup de poker très risqué consiste à laisser sa monnaie perdre de sa valeur pour relancer les exportations et ainsi annuler les effets des taxes imposées par Donald Trump. En plus de mettre de l'huile sur le feu, cette extension de la guerre commerciale au domaine financier a brièvement fait paniquer les marchés, qui craignent de plus en plus que la bataille entre les deux superpuissances ne fasse de l'Union européenne ou des pays émergents des victimes collatérales. ■

SOURCE FRANCEINFO

L'INTER N°6337 DU MARDI 13 AOÛT 2019

ENTRÉE DU MAROC À LA CEDEAO

Voici les trois principales craintes du Nigeria

Vers une reprise des discussions

Avec l'opérationnalisation, très bientôt, de la Zone de libre-échange continentale africaine, les discussions sur l'entrée du Maroc à la Cedeao devrait reprendre de plus belle. Ce d'autant plus que le marché de la Cedeao est amené à être élargi au continent africain avec la Zlecaf.

Formulée depuis février 2017, la demande d'adhésion du Maroc à la Cedeao reste pour le moment lettre morte. Après plusieurs tractations, rencontres, conférences (notamment la très remarquée tournée de l'Institut Amadeus au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Ghana), le dossier paraît gelé. La visite au Maroc, en juin 2018, de Muhammadu Buhari, président du Nigeria, principal pays réticent, annonçait pourtant un rapprochement bilatéral. L'hostilité d'Abuja repose sur plusieurs facteurs. En tant que géant démographique et force géopolitique, le Nigeria verrait son influence régionale menacée par cette nouvelle intégration. Et son accord, le pays étant un allié du Front Polisario, entrerait en contradiction avec le soutien qu'il apporte à la reconnaissance de la République arabe sahraoui démocratique (Rasd). Enfin, en tant que principale puissance industrielle régionale, le Nigeria craint la concurrence des entreprises marocaines. Ce dernier facteur semblait être le plus prégnant : en 2015, le Nigeria était déjà le quatrième client africain du royaume en matière d'exportations (selon un rapport du ministère marocain des Finances). La visite du roi Mohammed VI au Nigeria en 2016, accompagné d'une forte délégation d'entreprises, avait pour objectif d'obtenir le soutien politique d'Abuja par le développement de relations économiques. Une stratégie très libérale que Rabat a régulièrement mise en œuvre ces deux dernières décennies. Comme souvent lors des nombreuses visites effectuées par le monarque dans d'autres pays africains, des dizaines d'accords multisectoriels (banques, hydrocarbures, agriculture, services...) ont été signés. Par la suite, la venue du président Buhari dans le royaume et surtout sa réélection ont permis de confirmer le lancement des plus importants projets bilatéraux : le gazoduc Nigeria-Maroc et l'accord entre le groupe Ocp et Dangote Industries Limited, la compagnie du millionnaire éponyme, pour la production d'engrais au Nigeria.

PREMIER INVESTISSEUR. Malgré ces efforts, Abuja s'est op-



Youssa Abourabi est professeure de relations internationales à Science Po Rabat, Université internationale de Rabat (Ph. DR)

posé à la demande d'intégration de Rabat au sein de la Cedeao. À l'époque, il apparaissait clairement que la Man (Manufacturers association of Nigeria), la plus puissante association d'industriels du pays, était l'acteur le plus réticent. Et pour cause : le Nigeria est le principal bénéficiaire de la zone de libre-échange qu'est la Cedeao. Selon le journal local Vanguard, il contrôle ainsi 40 % des échanges commerciaux régionaux. Or, en l'espace de dix ans, le Maroc s'est hissé au rang de cinquième puissance économique continentale et de premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest. Dès lors, ses entreprises ne pouvaient être perçues que comme une menace pour les intérêts des industries nigérianes. Plus généralement, le secteur privé nigérian s'est montré réticent face à toute forme d'ouverture au libre-échange au-delà des frontières actuelles de la Cedeao. C'est l'une des raisons pour lesquelles Abuja a refusé de signer l'accord sur la Zone de libre-échange continental (Zlec) en mars 2018. Depuis, bien des choses ont changé, et ce avec une étonnante rapidité. Le 8 juillet 2019, lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (Ua), réuni à Niamey pour lancer la Zlec, Muhammadu Buhari annonçait finalement la ratification de l'accord par son pays, juste à temps pour que ce dernier y figure en tant que membre fondateur. Cette décision change complètement les termes des négociations entre le Maroc et la Cedeao : il n'est plus question à présent de discuter les bénéfices ou les risques liés à son adhésion à la zone ouest-africaine de libre-échange puisque celle-ci est, de fait, amenée à être élargie au continent et que les négociations sur les points particuliers se fe-

ront dans le cadre de la Zlec. Il y a donc de bonnes raisons de penser que l'étude d'impact engagée par le groupe des cinq États chargés du dossier au sein

de la Cedeao (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Togo) pourrait être reprise avec de nouvelles problématiques, et que les discussions avec le Maroc pourraient reprendre. D'autant plus que, ces derniers mois, le royaume n'a pas ralenti son rythme de coopération avec les autres pays de la région : il a finalisé une dizaine d'accords économiques avec la Côte d'Ivoire, en a signé six nouveaux avec le Mali, et un autre autour des énergies renouvelables avec le Burkina Faso. Par ailleurs, la Royal Air Maroc est devenue le transporteur officiel de la confrérie Tijania, à Dakar.

MOMENT OPPORTUN. Mais les réticences politiques demeurent, aussi bien d'un côté que de l'autre. Le Maroc doit encore définir plus précisément son rôle dans le multilatéralisme africain et se donner tous les moyens pour l'incarner. Quant aux pays de la Cedeao, ils se tournent

prioritairement vers leurs préoccupations domestiques, les questions de sécurité régionale, les grands projets structurants de l'Ua, qui s'accroissent, sans oublier le projet «Eco» de monnaie unique ouest-africaine, devenu plus concret que jamais. Néanmoins, cette période d'effervescence et d'incertitudes peut être aussi perçue comme un kairos, un moment opportun à saisir par le Maroc, dans la mesure où tout reste encore à construire et donc à orienter. Sa participation à l'intégration régionale ouest-africaine repose donc sur la participation massive des acteurs publics et privés marocains à la construction d'une identité cohérente avec le rôle multilatéral de leur pays.

Source: Jeune Afrique (N°3057-3058 du 11 au 24 août 2019)

N.B.: Les titres et le chapitre sont de la Rédaction.

FISCALISATION DE LA FILIÈRE CAFÉ-CACAO

La Dgi dément tout projet de nouveau prélèvement sur les revenus des planteurs

Le directeur général des impôts rassure les producteurs de café et de cacao : «Aucun nouveau prélèvement sur les revenus des producteurs n'est en projet». Depuis quelques semaines, des informations relatives à l'institution d'un nouvel impôt applicable aux revenus des exploitations agricoles notamment le binôme café-cacao font les choux gras de certaines rédactions. Ces affirmations, qui n'ont aucun fondement, constituent une imixtion de nature à créer le trouble dans l'esprit des braves producteurs qui sont un maillon essentiel de l'économie de notre pays. En effet, l'agriculture a toujours constitué la colonne vertébrale de la politique économique et sociale du gouvernement. L'importance de ce secteur s'est accrue ces dernières années, confirmant ainsi, l'assertion largement partagée selon laquelle «le succès de ce pays repose sur l'agriculture». Ainsi, le gouvernement n'entend pas instituer d'autres prélèvements ayant pour finalité d'appauvrir ou d'asphyxier les paysans, et tuer ainsi la poule

aux œufs d'or. Le directeur général des impôts, conscient des difficultés liées à la baisse des cours des principaux produits de rente notamment l'hévéa, l'ananas, le palmier à huile, le coton et l'anacarde ne saurait initier des mesures tendant à la création de nouvelles taxes sur les revenus agricoles. Au contraire, afin d'aider les producteurs et exploitants agricoles à faire face à cette difficile conjoncture économique et de leur permettre de relancer leurs activités, le gouvernement a plutôt réduit les taux des prélèvements sur les produits hévéicoles et l'ananas passant ainsi de 2,5% à 1,5% sur la période de 2019 à 2021. En ce qui concerne les autres produits, les taux de prélèvements sur le palmier à huile, l'ananas, le coton, le café, cacao, la banane, l'hévéa et l'anacarde ont été réduits de moitié en 2018. Ces chiffres achèvent de convaincre que l'État n'a pas abandonné les planteurs et les agriculteurs. Mieux, le gouvernement a pris des mesures judicieuses et courageuses pour soutenir la filière agricole. La direction

générale des impôts qui est une administration citoyenne et consciencieuse des difficultés des producteurs et exploitants agricoles n'a aucun intérêt à créer de nouveaux prélèvements sur le revenu du secteur agricole déjà sinistré. A cet effet, Ouattara Sié Abou, directeur général des impôts tient à rassurer les planteurs et les organisations filiales que l'administration fiscale qu'il dirige n'a initié aucun prélèvement ni aucun nouvel impôt sur les revenus des producteurs. D'ailleurs, toute la politique du gouvernement ces dernières années s'articule autour d'une volonté de défiscalisation du secteur afin de le rendre beaucoup plus attractif et plus compétitif.

Au total, l'information relative à la création d'un nouveau prélèvement sur les revenus du café et du cacao relayée par certains organes de presse n'est pas fondée car la Direction générale des impôts (Dgi) n'est ni porteuse ni initiatrice d'un tel projet.

Source : DGI

N.B.: Les titres sont de la Rédaction.

Drame à la paroisse Sainte Cécile des Deux Plateaux

La secrétaire succombe, après avoir été tailladée à la machette

Les fidèles de ce lieu de prière ont vécu des moments douloureux ce week-end suite à l'assassinat de la secrétaire des prêtres.

C'est le deuil à la paroisse Sainte Cécile des Deux Plateaux (Cocody). Faustine Brou N'Guessan, secrétaire à la paroisse depuis une trentaine d'années, a été brutalement arrachée à l'affection des fidèles et des siens, le 11 août à 4 heures du matin, après avoir lutté en vain contre un agresseur. Ce fut une mort violente puisqu'elle a été atrocement mutilée. Pour l'instant, l'on ignore le mobile de ce crime. Les fidèles n'ont pu retenir leurs larmes, lorsque la nouvelle leur a été annoncée, le même jour, aux trois messes par le curé, le père René Agbo. Qui a, par la même occasion, annulé le concert de la chorale « La Colombe de la paix » venue du Bénin. Elle devait se produire à 14h à la paroisse. La défunte a été découverte, samedi, la veille, entre 11h30 et 12h, baignant dans une mare de sang, après avoir été tailla-

dée par une arme qui pourrait être une machette. « Elle a reçu plusieurs coups sur le crâne, qui ont laissé apparaître sa cervelle. Son cou, ses deux bras également n'ont pas été épargnés. Ses mains étaient presque sectionnées. Elle avait trois doigts amputés. L'une de ses jambes a aussi été touchée », a expliqué, hier, le curé de la paroisse, le père René Agbo, très affecté. Le meurtrier est entré dans le bureau de la victime ce samedi-là sans avoir été identifié, et en est ressorti également sans se faire remarquer. Ce jour-là, il y avait un mariage sur la paroisse et un ballet de fidèles allant et venant ici et là. Pourtant, en moins de 10 minutes, le criminel a accompli sa sale besogne sans que personne n'ait entendu la victime pousser le moindre cri. Par la suite, il s'est éclipse sans attirer l'attention. « Personne ne l'a vu ; mais Dieu l'a vu et le révé-

lera », a dit le curé. En congé, il a dû revenir dès l'annonce de l'agression de sa secrétaire. Elle a été conduite dans une clinique de la place, dès qu'elle a été découverte, par l'un des vicaires, le père Eric Boto et des fidèles engagés de la paroisse. Malgré l'assurance qui leur a été donnée sur l'état de santé de Brou N'Guessan après le scanner et l'opération qu'elle a subie, elle a malheureusement succombé à ses blessures. Hier, les parents venus voir le curé pour établir le calendrier des obsèques ont profité de cette occasion pour voir le lieu du crime. Bien que son bureau ait été nettoyé, il y avait encore des traces de sang sur une chaise et le mur. « Ce que nous pouvons dire, c'est que c'est un professionnel qui est venu l'assassiner. Il n'a pas touché à l'argent qui était dans les tiroirs, sur la table, et même dans son sac. Il a tout juste



PH: CGP



PH: MARIE-ADELE DJIDJE

Faustine Brou N'Guessan, secrétaire à la paroisse, a été assassinée, samedi.

emporté son téléphone portable et sa carte d'identité », a expliqué le père René Agbo, qui a prié pour le repos de l'âme de la défunte. De l'avis de son patron, elle était une secrétaire

professionnelle, ordonnée, réservée, accueillante et souriante. Agée de 60 ans, elle devait prendre sa retraite à la fin de l'année. Le Cardinal Jean Pierre Kutwa, saisi de l'affaire, a fait venir un de ses proches collaborateurs, pour de plus amples informations. Une enquête a été ouverte par la police judiciaire. ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Santé sexuelle et reproductive

Des acteurs veulent relancer le processus d'adoption du projet de loi

Il s'agit de faire l'état des lieux du processus d'adoption de la loi sur la Santé sexuelle et reproductive (Ssr). Mais aussi de mettre en place un plan d'action pour relancer le processus bloqué. C'est par ces mots que le Dr Yao N'Dri Nathalie, directrice des programmes de l'Association ivoirienne pour le bien-être familial (Aïbef) et également présidente de la coalition de la société civile Santé reproductive (Sr)/Planification familiale (Pf), a défini les objectifs de l'atelier du jeudi 25 juillet au siège de l'Aïbef à Treichville.



Le Dr Yao N'Dri Nathalie, directrice des programmes de l'Association ivoirienne pour le bien-être familial (Aïbef)

La rencontre organisée par le groupe technique du Programme national de la santé mère enfant (Pnsme) pour discuter de ce projet a réuni plusieurs acteurs impliqués dans les questions en rapport avec la Pf/Sr. L'activité qui s'inscrit dans le cadre du projet Leadership des femmes du Sahel vise à contribuer au développement à travers deux grands piliers : l'autonomisation de la femme et la planification familiale de qualité accessible à tous. « C'est de faire en sorte que le directeur coordonnateur du programme national pour la santé mère-enfant puisse relancer le processus d'adoption de la loi Santé sexuelle et reproductive (Ssr) », a projeté Dr Yao N'Dri Nathalie. Elle s'est aussi réjouie des ré-

solutions qui ont débouché sur la mise en place d'un groupe technique de travail mère-enfant qui va conduire les actions de plaidoyers auprès du ministre en charge de la Santé, le Dr Aka Aoué. « Nous sortons satisfaits en tant que leaders », a reconnu la présidente de la coalition de la société civile Santé reproductive (Sr)/Planification familiale (Pf). « C'est pour que tous les acteurs impliqués dans le programme coordonnent les actions pour agir ensemble pour avoir un impact sur la qualité des soins. Car, il ressort de plus en plus que la Côte d'Ivoire reçoit beaucoup d'aide,

mais les indicateurs ne sont pas à la hauteur de la performance économique de la Côte d'Ivoire. C'est le temps d'agir pour que cela change. Afin que les femmes soient sauvées », a, quant à lui, ajouté Dr Gnou Tanoh, directeur coordonnateur du Programme national de la santé mère enfant (Pnsme). Depuis longtemps, la Côte d'Ivoire s'est engagée avec les pays du Partenariat de Ouagadougou (Po) pour relever le défi de réduire la mortalité maternelle à travers la promotion de la planification familiale pour capter le dividende démographique. ■

ISABELLE SOMIAN



SVEB ■
FSEA ■

Schweizerischer Verband für Weiterbildung
Fédération suisse pour la Formation continue
Föderation suisse pour la Formation continue
Swiss Federation for Adult Learning



APPEL À CANDIDATURES

L'Univers de l'Humainaire

Offre promotionnelle spéciale pour Certificat Humanitaire de Spécialisation (CHS) en Gestion de projets Humanitaires

Cible : Personnel humanitaire ou assimilés; personnes souhaitant embrasser la carrière humanitaire; travailler dans le Système des Nations Unies, Coopération internationale, ONG internationales...

Débouchés : Coordonnateur projets; chargé de suivi-évaluation; chargé de financements; etc

Contenu des modules : Analyse du problème et diagnostic; Parties prenantes; Planification stratégique; Théorie du changement; Gestion Axée sur les Résultats; Élaboration de projets; MS Project; Gestion financière...

► **Coût promotionnel: 100 000 Frs CFA**

TROIS MODALITÉS DE FORMATION

► **Cours du jour :** du lundi au vendredi, de 8h à 12h, de 15h à 17h.

► **Cours du soir :** du lundi au vendredi, de 18h à 20h30

► **Cours en ligne :** Début des cours dès inscription sur www.elearning.usig.ch

Places limitées: 30 / Certificat depuis Genève

Début des cours : Lundi 19 août 2019

Pour tout renseignement, nous contacter au
22 44 30 74 / 55 01 89 89 / 67 42 20 20 / 03 09 09 84
 ou écrire à info@usig.ch / site web: www.usig.ch

INTERVIEW / REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AUX POSTES DE DÉCISIONS

Mme Euphrasie Yao Kouassi (Conseillère du président de la République):

«Il y a encore du boulot....»

Voici mon nouveau défi, après 30 ans d'engagement au service du Genre

Mme Euphrasie Kouassi Yao est conseillère spéciale du président de la République chargée du genre. Elle est également la titulaire de la chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » et coordonnatrice du programme Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (Cocof-Ci). Dans cette interview, elle dresse le bilan des actions menées pendant 30 ans pour la promotion du genre. Elle lève aussi un coin du voile sur son nouveau défi : « Crea-Paix (Communauté Régionale pour l'Autonomisation et la Paix). »

Quelles sont vos missions en tant que conseillère du président de la République et titulaire de la chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » ?

Pouvoir de Décisions ?
Comme l'indique l'intitulé de ma fonction, je fais des propositions au président de la République Sem Allassane Ouattara pour les questions touchant aux problématiques de genre. Spécifiquement, il me revient assez souvent de lui faire part des préoccupations profondes des femmes et des hommes de Côte d'Ivoire. En plus des suggestions que nous faisons au Président de la République, il nous a confié les questions liées à la réduction des inégalités entre les sexes pour accompagner sa vision de développement. Nous voulons parler notamment du Compendium des Compétences Femminines de Côte d'Ivoire qui a été reconnu en 2017 par le Pnud meilleur programme lors de la première rencontre de coopération Sud-Sud à Addis-Abeba. Pour ce qui concerne la Chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » (Cuetpod), il s'agit d'une structure de référence mondiale en matière de Genre et Développement. Elle fait partie des 5 Chaires Unesco dans le monde consacrées aux problématiques de « Genre et Eau ». Nous voulons rappeler que les Chaires Unesco sont des think tank, c'est-à-dire des réservoirs de connaissances. Elles servent à proposer aux États des solutions concrètes et pertinentes de développement (ou encore des stratégies et méthodes de travail), à partir des résultats de travaux de recherche-actions.



«Nous avons développé de grands programmes qui font aujourd'hui de la Côte d'Ivoire un pays donateur de solutions en matière de Genre en Afrique et dans le monde». (Ph. Dji)

Au niveau de la Cuetpod, nous dispensons des formations qualifiantes en matière de Genre et Développement. Il s'agit de formations de courte durée et d'une formation de longue durée qui s'intitule « Formation en Ingénierie du Genre ». Nous avons également un volet formation académique en lien avec l'Université Félix Houphouët-Boigny qui démarrera sous peu.

Quelles sont les avancées en ce qui concerne la question du Genre en Côte d'Ivoire ?

Notre pays a connu de grandes avancées majeures en matière de Genre. Nous avons entre autres développé de grands programmes qui font aujourd'hui de la Côte d'Ivoire un pays donateur de solutions en matière de Genre en Afrique et dans le monde. Au nombre de ces réussites de notre pays en matière de genre, nous pouvons citer le plan d'action de la résolution 1325/2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la Paix et la Sécurité. Il s'agit d'une résolution prise par les Nations Unies et qui stipule que les femmes contribuent déjà à la Paix et que de ce point de vue, il faut qu'elles soient aux postes de prise de décisions pour donner leurs avis par rapport à la Paix. Nous voulons signaler que notre pays a été le premier en Afrique à s'être doté

d'un plan d'action de cette résolution. Nous avons été cité en exemple et à partir de notre expérience d'autres pays africains ont suivi. Ce plan d'action a aussi été à la base du développement de nombreuses actions stratégiques et opérationnelles que la Côte d'Ivoire connaît aujourd'hui.

En plus du plan d'action de la résolution 1325 des Nations Unies, nous pouvons citer également le projet d'implication des femmes et des hommes dans la gestion des ouvrages hydrauliques (HVA) pour une pérennisation de l'eau en milieu rural. Ce projet a permis de développer une approche pertinente d'implication des femmes leaders rurales dans la gestion et la gouvernance de l'eau potable. Aujourd'hui, cette approche a été intégrée dans le catalogue des services offerts par le ministère en charge de l'hydraulique. Selon le Pnud, ce projet permettait d'atteindre sept (07) des neuf (09) Objectifs du Millénaire pour le Développement (Omd). Toutefois, nous sommes conscientes que les statistiques sont encore en notre défaveur en dépit des efforts majeurs qui sont consentis.

Pour nous, l'une des raisons du faible niveau de nos indicateurs nationaux en matière de genre se trouve en partie dans le fait que les projets et programmes à suc-

cés dans des localités ne sont pas passés à échelle. Il est vraiment important de capitaliser les succès que nous avons obtenus dans la mise en œuvre des projets et programmes qui sont mis en œuvre. Il est surtout important d'assurer un passage à échelle dans toutes les régions pour que les indicateurs nationaux en matière de genre puissent changer.

En clair, toutes les actions développées ne profitent-elles pas encore véritablement aux populations ?

Nous ne pouvons pas le dire ainsi. Nous pensons que les actions développées dans une région donnée profitent aux populations de cette région. D'ailleurs, la quasi-totalité de nos interventions sont développées avec les populations elles-mêmes, dans leurs diversités et spécificités. Nous disons que nous devons veiller à assurer le passage à échelle de ces projets et programmes qui réussissent dans une région donnée.

Si nous prenons spécifiquement l'exemple du Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (Cocofci), les résultats majeurs enregistrés à ce jour sont entre autres (i) la prise en charge de plus de 3000 filles à travers les formations de leadership organisées chaque année ;

(ii) l'amélioration du leadership féminin à travers des formations spécifiques, le coaching le mentoring ; (iii) la recherche de financement des femmes entrepreneures auprès de certaines banques de la place en lien avec le Ministère en charge du Commerce ; (iv) la nomination en 2016 de plus de 105 femmes issues du Cocof-Ci dans l'administration publique, ainsi que dans les Institutions de la République (environ 30% de femmes au Conseil Economique et Sociale). Malgré l'importance et la pertinence de ces résultats susmentionnés, ils n'ont concerné qu'une petite partie de la population parce que nous savons tous et toutes que notre pays la Côte d'Ivoire compte 27 millions d'habitants. Et, près de la moitié de cette population est constituée de femmes.

En tant que Conseillère Spéciale Chargée du Genre du chef de l'État, et à la vue de ces chiffres, ne peut-on pas dire que votre voix ne porte pas ?

Nous pensons, bien au contraire que notre voix porte. Nous dirons même que nous avons la chance d'avoir pour patron, un Homme qui écoute et qui est très attentif à nos suggestions.

Qu'est-ce qui coïncide alors ?

Comme nous le savons toutes et tous, tous les pays dans le monde sont confrontés à des contraintes de budgets. Mais, nous poursuivons notre plaidoyer pour que notre pays adopte la budgétisation sensible au Genre qui préconise une répartition équitable des ressources ainsi qu'une allocation budgétaire visant la satisfaction spécifiques des populations.

Vous imaginez que si les femmes sont autonomes et qu'on leur confie la mission de Paix, la Côte d'Ivoire aura la Paix et c'est la Côte d'Ivoire qui gagnera. Si les stratégies développées sont bonnes, il suffit donc de mettre plus de moyens et de ressources pour passer à l'échelle.

Nous souhaitons également que les partenaires et les Ong soutiennent davantage l'État dans ses efforts d'allocation de ressources financières et matérielles pour permettre aux programmes et projets de promotion du genre, de valorisation des compétences féminines et de promotion de la paix, de passer à l'échelle. Sans ce soutien financier, ces projets novateurs auront des impacts toujours limités.

SUITE PAGE 11

L'INTER N°6337 DU MARDI 13 AOÛT 2019

SUITE DE LA PAGE 10

Pourquoi l'Institution d'une Journée de la femme africaine ?
La Journée de la femme africaine vise à célébrer les icônes, les figures emblématiques qui ont fait des actions pour leur pays. C'est aussi une journée qui permet à l'Afrique, elle-même, de voir ses défaits et de pouvoir travailler sur les questions émergentes.

Nous devons faire en sorte que l'Afrique soit en Paix, c'est pour cela qu'on a créé Créa-Paix, après 30 ans de notre engagement au service du Genre, de la Justice sociale et de la Paix.

Le thème international de la Journée de la femme africaine est : « Célébrer les victoires partielles ». Au niveau de la Côte d'Ivoire, on a choisi le thème : « L'excellence à l'école, les jeunes filles du Kabadougou, femmes africaines de demain ». Nous voulons mettre l'accent sur l'éducation de la petite fille. C'est pour cela que nous sommes partis dans une région où il y a encore pas mal d'inégalités entre les petits garçons et les petites filles.

Cependant, nous sommes heureuses et fières d'apprendre qu'au Baccalauréat 2019 le premier des élèves de toute la région du Kabadougou était une fille.



«Nous devons trouver une solution pour que la Paix revienne définitivement en Côte d'Ivoire et en Afrique». (Photos: DR)

Les acquis obtenus dans notre

Les acquis obtenus dans notre pays en matière de genre et de promotion des droits des femmes ont pu être avec l'engagement de l'État. Nous rappelons que notre pays a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux en matière de genre. Nous voulons parler notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des Femmes (Cedef) qui a été ratifiée par la Côte d'Ivoire. Nous parlons aussi de la Charte africaine des Droits de l'Homme relative aux Droits des femmes qui a été ratifiée par la Côte d'Ivoire.

En plus de ces instruments internationaux, la Côte d'Ivoire a également posé des actes nationaux majeurs en faveur de l'égalité entre les sexes. À ce niveau, nous avons notre Constitution de 2016. L'adoption de cette constitution a été pour nous un dossier important quand nous avions en charge le portefeuille ministériel en charge de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant. Car pour nous, il s'agissait d'une Constitution pro-Genre et pro-Paix. Certains de ces articles notamment les articles 35, 36 et 37 sont historiques pour ce qui concerne la protection des droits des femmes, la parité homme-femme sur le marché du travail et la promotion des femmes dans les assemblées élues. Le dispositif légal de notre pays s'est renforcé avec des lois positives en matière de genre telles que les lois réprimant les violences sexuelles et insistant l'école obligatoire. Notre pays s'est également doté de Cellules Genre mises en place au sein de certains min-

istères afin qu'elles puissent travailler sur les cas de discrimination en leur sein et les corriger. Au niveau opérationnel, nous pouvons citer le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (Fafci) initié par la Première dame, Mme Dominique Ouattara. Avec un budget de près de 12 milliards de fca, le Fafci aide de nombreuses femmes à sortir de la précarité et à se prendre en charge. Toujours au niveau opérationnel, nous avons le Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire qui donne la solution aux questions relatives à la valorisation des compétences féminines.

Avec 17 % de femmes au Gouvernement, peut-on dire que le Gouvernement est féminisé ?

En 2014, au Gouvernement, on était à 17 % de femmes ; en 2016, 21 % de femmes ; en 2018, 17 % de femmes. Au niveau du Sénat, on a 19,19% de femmes. Mais pour les élections, il y avait très peu de femmes. Ce qui fait qu'on s'est retrouvé à 19,19%. Au niveau des députés nous sommes passés de 9% en 2011 à 11,31% en 2016. Au Conseil économique et social, par contre, il y a eu une grande évolution. Nous avons le projet de la loi relatif à la représentativité des femmes aux postes de décisions à hauteur de 30%. Il y a encore du boulot malgré des avancées notables.

Des actions contre le harcèlement sexuel ?

Cette question me donne l'occasion de revenir sur la Résolution 1325/2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les

femmes, la Paix et la Sécurité. La Résolution condamne les violences sexuelles. Nous avons créé un centre de lutte contre les violences sexuelles dans la commune d'Attécoubé. Nous avons condamnés 25 auteurs en 2011. Aujourd'hui, ce programme est toujours mis en œuvre par le ministère de la Famille en lien avec la commune d'Attécoubé.

Les femmes elles-mêmes, adhèrent-elles à ces initiatives ?

Quand on a lancé le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (Cocof-Ci), nous étions à zéro femme, aujourd'hui, nous sommes à plus de 15 000 femmes. Je pense donc qu'elles y adhèrent. Ce que j'attends de leur adhésion, c'est surtout le réseautage. Nous avons besoin de cette force pour pouvoir réussir. Et cela nécessite des ressources financières importantes. Aujourd'hui nous envisageons déployer la phase 2 du Programme Cocof-Ci qui est disponible.

30 ans d'engagement au service du Genre, de la Justice sociale et de la Paix. Êtes-vous satisfaite de votre bilan ?

Oui ! Nous sommes satisfaite et contente du bilan parce que nous sommes allées au-delà de nos espérances. Chaque fois que la Chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » propose un projet, ce projet est classé meilleur programme, meilleur projet... Beaucoup de prix que nous pourrions citer entre autres la Médaille d'Or au Symposium International de Cannes en 2004 pour le projet qui nous a valu la Chaire Unesco, il y a aussi le Prix d'Excellence 2013 du Président de la République pour la Valorisation des Compétences Féminines en Côte d'Ivoire, on note aussi le Prix « FAFEL Or » en 2019 du Forum Africain des Femmes Leaders Féminin à Ouagadougou et le prix International « PADEL 2019 » à Abidjan pour ne citer que ceux-là. Mais ça ne suffit pas. Le nouveau défi de l'Afrique aujourd'hui, c'est la Paix. Après 30 ans au service du Genre et de la Justice sociale et du développement communautaire, nous allons aller à la Paix avec les femmes. Le duo Genre et Paix, pour les 30 autres années à venir. Nous devons trouver une solution pour que la Paix revienne définitivement en Côte d'Ivoire et en Afrique. On a lancé Créa-Paix. Permettez-moi de paraphraser Madame Charlotte MAYUMA, Représentante Résidente de l'Union Africaine qui disait que l'Afrique est en proie à de nombreux conflits difficiles à régler et que la participation active de la femme qui constitue près de la moitié de la population arrive comme une bouffée d'oxygène pour les dirigeants. C'est pourquoi l'Ua soutient l'initiative de CREA-PAIX qui est noble

pourquoi Créa-Paix ?

Créa-Paix, signifie Communauté régionale pour l'Autonomisation et la Paix. C'est créer la Paix avec les communautés en se basant sur le leadership des femmes. La Paix durable doit se construire à partir de la base. Une paix basée sur les compétences féminines et le leadership de la femme.

Concernant le but, nous voulons restaurer, réinventer la Paix pour nous, et pour les générations futures. Nous voulons également autonomiser et accompagner les communautés pour qu'elles restaurent et réinventent la Paix. L'objectif, c'est de choisir des femmes leaders dans les Régions, au sein des communautés qui seront accompagnées en vue d'être plus autonomes, plus leaders et de nous ramener la Paix. Les parties prenantes, c'est vous, c'est nous, parce que c'est ensemble que nous pouvons apporter la Paix.

Créa-Paix est un instrument développé par la Chaire UNESCO "Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions" pour pouvoir accélérer sa mission en faveur de la Paix, donc du duo "Genre et Paix". Elle trouve son origine dans la vision d'inclusion, de stabilité, d'équité, de justice sociale que nous avons fait transparaître à travers les différents projets que nous avons menés.

S'agit-il d'un nouveau défi ?

Oui il s'agit bel et bien d'un nouveau défi mais qui s'inscrit dans la continuité de nos actions !!!! Avec Créa-Paix, nous avons trois stratégies novatrices. À savoir : (1) la mise en œuvre de programmes concrets qui permettent aux femmes d'être autonome ; (2) la formation à la Paix parce qu'un citoyen mal formé est un danger et (3) stratégie, c'est la Conscientisation pour la population. Nous devons contempler avec nos concitoyens la Beauté de la Paix.

Pensez-vous que pour la Paix en Côte d'Ivoire, il faut une femme à la tête de ce pays ?

Pas forcément ! Mais pourquoi pas ! Il faut une stratégie qui prenne, il faut des femmes outillées qui, avec les hommes, travaillent à réduire les inégalités entre les sexes. Nous avons un outil en Genre appelé la Grille d'analyse pour l'acquisition du pouvoir par les femmes. Nous commençons par améliorer les conditions de vie des populations d'abord, nous leur permettons d'avoir accès à l'éducation et à la santé, la conscientisation (parce que je t'ai aidé, tu dois participer), la participation et le contrôle. Il faut vivre les valeurs du Compendium : Amour, Solidarité, Audace. Le Moment est favorable et ce moment, c'est maintenant !!!

Réalisée par Irène BATH et Jonas BAIKEH

Qu'est-ce que Créa-Paix,

